

## *Sommaire*

### ***1. COMPTES ANNUELS***

Bilan	1
Compte de résultat	3
Bilan détaillé	4
Compte de résultat détaillé	8

### **ANNEXE**

Règles et méthodes comptables	11
Faits caractéristiques	12
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat	19
Analyse bilan	20

### ***2. LIASSE FISCALE*** ***21***

**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	1 730	194	1 536	
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	3 590	823	2 767	939
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	5 320	1 017	4 303	939
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				758
Créances				
Usagers et comptes rattachés	896		896	925
Autres créances	91 313		91 313	35 336
Divers				
Disponibilités	125 656		125 656	61 940
Charges constatées d'avance	703		703	600
ACTIF CIRCULANT	218 567		218 567	99 558
COMPTES DE REGULARISATION				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>223 887</b>	<b>1 017</b>	<b>222 870</b>	<b>100 498</b>

**Bilan**

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>PASSIF</b>		
<b>Report à nouveau</b>	17 767	-2 447
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 451	20 215
<b>Subventions d'investissement</b>	5 515	
FONDS PROPRES	30 733	17 767
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<b>Fonds dédiés sur subventions</b>	89 000	9 000
FONDS DEDIES	89 000	9 000
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Découverts et concours bancaires</b>	115	1 161
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	115	1 161
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	17 241	5 389
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	21 305	13 106
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	59 330	44 079
<b>Autres dettes</b>	5 146	5 995
<b>Produits constatés d'avance</b>		4 000
DETTES	103 137	73 731
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>222 870</b>	<b>100 498</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%
Ventes de marchandises	99	0,02	12	
Production vendue	52 001	7,91	142 959	35,28
Subventions d'exploitation	605 663	92,08	262 278	64,72
Reprises et Transferts de charge	231	0,04	90	0,02
Autres produits	1 513	0,23	8	
Produits d'exploitation	659 507	100,27	405 348	100,02
Autres achats non stockés et charges externes	239 528	36,42	216 300	53,37
Impôts et taxes	12 007	1,83	2 666	0,66
Salaires et Traitements	207 438	31,54	112 965	27,88
Charges sociales	89 329	13,58	51 280	12,65
Amortissements et provisions	899	0,14	117	0,03
Autres charges	19 824	3,01	16 826	4,15
Charges d'exploitation	569 025	86,51	400 155	98,74
RESULTAT D'EXPLOITATION	90 482	13,76	5 192	1,28
Charges financières	10		202	0,05
Résultat financier	-10		-202	-0,05
RESULTAT COURANT	90 472	13,75	4 990	1,23
Produits exceptionnels	885	0,13	121	0,03
Charges exceptionnelles	2 592	0,39	3 246	0,80
Résultat exceptionnel	-1 707	-0,26	-3 125	-0,77
Impôts sur les bénéfices	1 314	0,20	2 650	0,65
Report des ressources non utilisées	9 000	1,37	30 000	7,40
Engagements à réaliser	89 000	13,53	9 000	2,22
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>7 451</b>	<b>1,13</b>	<b>20 215</b>	<b>4,99</b>

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
<b>Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes</b>				
208000 – AUTRES IMMOS.INCORPOREL.	1 730,00		1 730,00	
280800 – AMORT.AUTRES IMMO.INCORP.		193,82	-193,82	
	1 730,00	193,82	1 536,18	
<i>Immobilisations corporelles</i>				
<b>Autres immobilisations corporelles</b>				
218300 – MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	3 589,59		3 589,59	1 056,59
281830 – AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.		822,92	-822,92	-117,40
	3 589,59	822,92	2 766,67	939,19
<b>Immobilisations financières</b>				
ACTIF IMMOBILISE	5 319,59	1 016,74	4 302,85	939,19
<b>Stocks</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
409100 – FOURN.ACPTES S/COMMANDES				757,57
				757,57
<b>Créances</b>				
<b>Usagers et comptes rattachés</b>				
411100 – CLIENTS	895,72		895,72	924,50
	895,72		895,72	924,50
<b>Autres créances</b>				
425000 – AVANCE ACPTÉ AU PERSONNEL				44,69
441120 – SUBV INVEST REGION PACA	6 400,00		6 400,00	
441720 – SUBV REGION PACA A RECEV	52 000,00		52 000,00	2 400,00
441730 – SUBV CONSEIL GENERAL A REC				15 000,00
445660 – TVA DED.S/BIENS&SERVICES	2 314,60		2 314,60	658,59
445670 – CREDIT TVA A REPORTER	3 667,00		3 667,00	
445710 – TVA COLLECTÉE 5.5%				19,28
445830 – REMBOURSEMENT DE TVA DEMAN	10 000,00		10 000,00	6 657,00
445860 – TVA S/FACT.NON PARVENUES	1 427,90		1 427,90	806,44
467120 – ONDA	12 363,00		12 363,00	9 750,00
467140 – SACD	2 140,00		2 140,00	
467150 – MECENES DU SUD	1 000,00		1 000,00	
	91 312,50		91 312,50	35 336,00
<b>Divers</b>				
<b>Disponibilités</b>				
512100 – CREDIT COOPERATIF	123 505,00		123 505,00	61 618,13
531000 – CAISSE	1 850,75		1 850,75	322,26
531200 – FONDS DE CAISSE BILLETTERIE 2	150,00		150,00	
531300 – FONDS DE CAISSE BILLETTERIE 3	150,00		150,00	
	125 655,75		125 655,75	61 940,39
<b>Charges constatées d'avance</b>				
486000 – CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	703,00		703,00	600,00
	703,00		703,00	600,00
ACTIF CIRCULANT	218 566,97		218 566,97	99 558,46
COMPTES DE REGULARISATION				

**Bilan détaillé**

	<b>Brut</b>	<b>Amortissements Dépréciations</b>	<b>Net au 31/12/12</b>	<b>Net au 31/12/11</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>223 886,56</b>	<b>1 016,74</b>	<b>222 869,82</b>	<b>100 497,65</b>

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>PASSIF</b>		
<b>Report à nouveau</b>		
110000 – REPORT A NOUVEAU	17 767,14	
119000 – REPORT A NOUVEAU DEBITEUR		-2 447,40
	17 767,14	-2 447,40
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>7 450,87</b>	<b>20 214,54</b>
<b>Subventions d'investissement</b>		
131200 – SUBV.INV.REGION 2012	6 400,00	
139200 – REINT.SUBV.INV.REGION 2012	-885,10	
	5 514,90	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>30 732,91</b>	<b>17 767,14</b>
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<b>Fonds dédiés sur subventions</b>		
194000 – FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS	89 000,00	9 000,00
	89 000,00	9 000,00
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>89 000,00</b>	<b>9 000,00</b>
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Découverts et concours bancaires</b>		
518600 – BANQUES INTERETS COURUS	102,20	85,50
540000 – REGIES	13,01	1 075,38
	115,21	1 160,88
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</b>	<b>115,21</b>	<b>1 160,88</b>
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>		
451100 – DIPHTONG CIE	15 844,02	3 888,34
451200 – MONTEVIDEO	1 397,00	1 500,59
	17 241,02	5 388,93
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
401100 – FOURNISSEURS	12 931,52	10 235,43
408100 – FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	8 373,56	2 870,40
	21 305,08	13 105,83
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
421000 – PERS.REMUNERATIONS DUES	15,53	15,53
428600 – AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	1 551,00	3 197,00
431100 – URSSAF	27 512,00	20 028,00
437100 – AUDIENS	8 847,50	5 818,18
437200 – POLE EMPLOI ANNECY	21,00	
437300 – CONGES SPECTACLES	3 644,00	5 370,45
437400 – AFDAS	3 926,87	2 502,47
437500 – AGESEA	1 045,86	882,11
437510 – AISMT	26,92	263,38
437600 – FNAS	813,00	554,00
437800 – FCAP	162,64	358,78
437900 – CMB	170,93	137,89
438600 – ORG.SOC. CHARGES A PAYER	698,00	1 002,00
444200 – IMPOT BENEFICE A PAYER	1 314,00	2 650,00
445620 – TVA DEDUCT.S/IMMO.	400,38	89,72

## Bilan détaillé

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
445711 – TVA COLLECTEE A 7%	99,76	
445712 – TVA COLLECTEE 2,10%		18,23
445713 – TVA COLLECTEE 19,6 %		107,06
447100 – TAXE SUR LES SALAIRES	7 407,00	
448602 – TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 673,26	1 084,63
	59 329,65	44 079,43
<b>Autres dettes</b>		
466100 – DROITS AUTEURS	141,92	641,92
466600 – DROITS AUTEURS A RECEVOIR	4 827,16	5 176,65
468600 – DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	176,87	176,87
	5 145,95	5 995,44
<b>Produits constatés d'avance</b>		
487000 – PROD.CONSTATES D'AVANCE		4 000,00
		4 000,00
<b>DETTES</b>	<b>103 136,91</b>	<b>73 730,51</b>
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>222 869,82</b>	<b>100 497,65</b>



## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>Ventes de marchandises</b>						
707100 – RECETTES BUVETTE	99,08	0,02			99,08	
707500 – VENTES DE LIVRES			12,34		-12,34	-100,00
	99,08	0,02	12,34		86,74	702,92
<b>Production vendue</b>						
706200 – RECETTES COREALISATIONS	5 476,67	0,83	42 065,66	10,38	-36 588,99	-86,98
706300 – CONVENTIONS DE PARTENARIAT	8 628,00	1,31	14 268,90	3,52	-5 640,90	-39,53
706400 – COPRODUCTION			50 000,00	12,34	-50 000,00	-100,00
706500 – RECETTES BILLETTERIE	18 731,71	2,85	18 393,08	4,54	338,63	1,84
706501 – PASS ACTORAL 12	1 070,00	0,16			1 070,00	
706509 – TVA S/RECETTES BILLETTERIE	-351,20	-0,05	-378,31	-0,09	27,11	-7,17
708120 – FRAIS REFACTURES	17 721,29	2,69	18 609,62	4,59	-888,33	-4,77
708400 – FRAIS REFACTURES EXO	724,38	0,11			724,38	
	52 000,85	7,91	142 958,95	35,28	-90 958,10	-63,63
<b>Subventions d'exploitation</b>						
741110 – SUBV MINISTERE DRAC	127 000,00	19,31	49 528,00	12,22	77 472,00	156,42
741111 – SUBV MINISTERE CNL	18 000,00	2,74	20 000,00	4,94	-2 000,00	-10,00
741200 – SUBV REGION PACA	99 000,00	15,05	65 000,00	16,04	34 000,00	52,31
741300 – SUBV DEPARTEMENT 13	50 000,00	7,60	50 000,00	12,34		
741400 – SUBV VILLE MARSEILLE	50 000,00	7,60	30 000,00	7,40	20 000,00	66,67
741720 – PARTENARIAT MARSEILLE PROVEN	200 000,00	30,41			200 000,00	
741730 – MECENES DU SUD	10 000,00	1,52			10 000,00	
742100 – SUBV ONDA	12 663,00	1,93	9 750,00	2,41	2 913,00	29,88
748150 – SACD	16 000,00	2,43	8 000,00	1,97	8 000,00	100,00
748210 – SUBV REGION ADAC	12 000,00	1,82	18 000,00	4,44	-6 000,00	-33,33
748220 – SUBV REGION AFFECTEES	11 000,00	1,67	12 000,00	2,96	-1 000,00	-8,33
	605 663,00	92,08	262 278,00	64,72	343 385,00	130,92
<b>Reprises et Transferts de charge</b>						
791000 – TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.	231,36	0,04	90,36	0,02	141,00	156,04
	231,36	0,04	90,36	0,02	141,00	156,04
<b>Autres produits</b>						
758100 – PDTS DIV.GEST.COURANTE	1 512,98	0,23	7,91		1 505,07	NS
	1 512,98	0,23	7,91		1 505,07	NS
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>659 507,27</b>	<b>100,27</b>	<b>405 347,56</b>	<b>100,02</b>	<b>254 159,71</b>	<b>62,70</b>
<b>Autres achats non stockés et charges externes</b>						
604100 – ACHATS DE SPECTACLES	70 392,95	10,70	85 848,04	21,18	-15 455,09	-18,00
604110 – APPORTS COPRODUCTION	22 000,00	3,34			22 000,00	
604120 – ACHATS COREALISATION	4 980,34	0,76	7 797,28	1,92	-2 816,94	-36,13
606300 – FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	1 036,39	0,16			1 036,39	
606320 – ACHATS PETIT MATERIEL	2 482,40	0,38	715,22	0,18	1 767,18	247,08
606400 – FOURNIT.ADMINISTRATIVES	951,97	0,14	715,90	0,18	236,07	32,98
606420 – FOURNITURES BILLETTERIE	533,10	0,08	2,40		530,70	NS
606510 – DECORS, MEUBLES & ACCESS.	4 226,23	0,64	769,27	0,19	3 456,96	449,38
613200 – LOCATIONS APPARTEMENT	5 415,00	0,82			5 415,00	
613510 – LOCATIONS MATERIEL	1 723,88	0,26	2 305,72	0,57	-581,84	-25,23
613511 – LOCATIONS INSTRUMENTS			250,84	0,06	-250,84	-100,00
613520 – LOCATIONS VEHICULES	325,55	0,05	6 409,50	1,58	-6 083,95	-94,92
613530 – LOCATIONS PANNEAU PUB			359,47	0,09	-359,47	-100,00
615510 – ENTRETIEN MATERIEL	641,85	0,10	180,57	0,04	461,28	255,46

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
615520 – ENTRETIEN MAT.TRANSPORT			213,28	0,05	-213,28	-100,00
615600 – MAINTENANCE	272,00	0,04			272,00	
616100 – PRIMES D'ASSURANCES	965,29	0,15	549,82	0,14	415,47	75,56
618100 – DOCUMENTATION GENERALE			345,09	0,09	-345,09	-100,00
618300 – DOCUMENTATION TECHNIQUE	367,45	0,06	178,68	0,04	188,77	105,65
621000 – PERSONNEL EXTE.A L'ENTREP	3 321,64	0,50	2 864,54	0,71	457,10	15,96
622620 – HONORAIRES ARTISTIQUES	17 210,46	2,62	7 650,00	1,89	9 560,46	124,97
622630 – HONORAIRES ADMINISTRATIFS	2 900,00	0,44	2 550,00	0,63	350,00	13,73
622640 – HONORAIRES TECHNIQUES			2 875,01	0,71	-2 875,01	-100,00
622700 – FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	50,00	0,01			50,00	
623000 – PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATI			4 000,00	0,99	-4 000,00	-100,00
623200 – PUBLICITE SPECTACLES	6 737,00	1,02	2 575,00	0,64	4 162,00	161,63
623400 – CADEAUX			22,75	0,01	-22,75	-100,00
623600 – CATALOGUES ET IMPRIMES	9 947,99	1,51	12 299,88	3,04	-2 351,89	-19,12
624500 – TRANSPORT DECORS	372,80	0,06	3 649,95	0,90	-3 277,15	-89,79
625100 – VOYAGES ET DEPLACEMENTS	18 971,61	2,88	24 926,90	6,15	-5 955,29	-23,89
625110 – VEHICULES, NAVETTES, TAXIS	9 481,00	1,44			9 481,00	
625200 – HEBERGEMENTS	10 374,39	1,58	17 065,15	4,21	-6 690,76	-39,21
625500 – DEFRAIEMENTS ET REPAS			2 399,10	0,59	-2 399,10	-100,00
625600 – MISSIONS	1 036,90	0,16	548,53	0,14	488,37	89,03
625700 – RECEPTIONS	4 516,89	0,69	5 278,63	1,30	-761,74	-14,43
625800 – FRAIS DE CATERING	20 650,64	3,14	13 758,58	3,40	6 892,06	50,09
626000 – AFFRANCHISSEMENTS	2 527,54	0,38	2 400,17	0,59	127,37	5,31
626100 – TELEPHONE	191,06	0,03	362,48	0,09	-171,42	-47,29
626300 – MOBILES	1 917,91	0,29	1 527,95	0,38	389,96	25,52
626500 – INTERNET			37,50	0,01	-37,50	-100,00
627100 – SERVICES BANCAIRES	1 027,41	0,16	1 198,06	0,30	-170,65	-14,24
628200 – AUTRES PRESTATIONS	11 333,00	1,72			11 333,00	
628400 – FRAIS DE RECRUT.PERSONNEL			580,00	0,14	-580,00	-100,00
628500 – FRAIS GARDIENNAGE SECURIT			210,04	0,05	-210,04	-100,00
628600 – FRAIS PRESTATIONS INFORMATIQU	645,00	0,10	878,91	0,22	-233,91	-26,61
	239 527,64	36,42	216 300,21	53,37	23 227,43	10,74
<b>Impôts et taxes</b>						
631100 – TAXE SUR LES SALAIRES	7 407,00	1,13			7 407,00	
631120 – TAXE D'APPRENTISSAGE	1 316,71	0,20	728,08	0,18	588,63	80,85
633300 – PART.FORM.CONTINUE	3 283,45	0,50	1 938,00	0,48	1 345,45	69,42
	12 007,16	1,83	2 666,08	0,66	9 341,08	350,37
<b>Salaires et Traitements</b>						
641100 – SALAIRES PERS ADMINIST	153 315,53	23,31	68 524,85	16,91	84 790,68	123,74
641440 – INDEMNITE RUPTURE CONVENTION	81,00	0,01	969,00	0,24	-888,00	-91,64
641480 – INDEMNITE TRANSPORT	642,37	0,10			642,37	
642000 – CONGES PAYES	399,96	0,06	2 134,56	0,53	-1 734,60	-81,26
642100 – SALAIRES TECHN.INTERM.	25 499,33	3,88	20 766,93	5,12	4 732,40	22,79
643100 – SALAIRES ARTISTES	22 007,82	3,35	17 882,67	4,41	4 125,15	23,07
643400 – DEFRAIEMENTS ARTISTES	1 040,51	0,16	310,60	0,08	729,91	235,00
643800 – STAGIAIRES	4 451,45	0,68	2 376,40	0,59	2 075,05	87,32
	207 437,97	31,54	112 965,01	27,88	94 472,96	83,63
<b>Charges sociales</b>						
645100 – COTISATIONS A L'URSSAF	51 300,07	7,80	29 047,83	7,17	22 252,24	76,61

## Compte de résultat détaillé

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
645200 – COTISATIONS AUDIENS	18 780,88	2,86	9 206,45	2,27	9 574,43	104,00
645300 – COTISATIONS ASSEDI	6 658,30	1,01	3 069,19	0,76	3 589,11	116,94
645400 – COTISATIONS ASSEDI INTER	3 259,75	0,50	2 630,11	0,65	629,64	23,94
645500 – CONGES SPECTACLES	6 033,30	0,92	5 370,93	1,33	662,37	12,33
645610 – COTISATIONS AGESEA MDA	124,28	0,02	91,97	0,02	32,31	35,13
645700 – FONDS AIDE AU PARITARISME	504,78	0,08	274,31	0,07	230,47	84,02
645900 – COTISATION CMB	142,92	0,02	115,29	0,03	27,63	23,97
645910 – PROV.CHGES SOC.S/CP	-304,00	-0,05	695,00	0,17	-999,00	-143,74
645920 – PROV.CHGES SOC.S/SAL A ETABLIR			-855,18	-0,21	855,18	-100,00
647200 – VERSEMENT FNAS	2 523,80	0,38	1 371,01	0,34	1 152,79	84,08
647500 – MEDECINE DU TRAVAIL	305,00	0,05	263,38	0,06	41,62	15,80
	89 329,08	13,58	51 280,29	12,65	38 048,79	74,20
<b>Amortissements et provisions</b>						
681110 – DOT.AMORT.IMMO.INCORP.	193,82	0,03	117,40	0,03	76,42	65,09
681120 – DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	705,52	0,11			705,52	
	899,34	0,14	117,40	0,03	781,94	666,05
<b>Autres charges</b>						
651600 – DROITS D'AUTEURS	11 706,06	1,78	16 808,99	4,15	-5 102,93	-30,36
651610 – DROITS SACD	7 828,55	1,19			7 828,55	
658100 – CHGES DIV.GEST.COURANTE	289,67	0,04	17,23		272,44	NS
	19 824,28	3,01	16 826,22	4,15	2 998,06	17,82
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>569 025,47</b>	<b>86,51</b>	<b>400 155,21</b>	<b>98,74</b>	<b>168 870,26</b>	<b>42,20</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>90 481,80</b>	<b>13,76</b>	<b>5 192,35</b>	<b>1,28</b>	<b>85 289,45</b>	<b>NS</b>
<b>Charges financières</b>						
661600 – INTERETS BANCAIRES	9,88		202,49	0,05	-192,61	-95,12
	9,88		202,49	0,05	-192,61	-95,12
<b>Résultat financier</b>	<b>-9,88</b>		<b>-202,49</b>	<b>-0,05</b>	<b>192,61</b>	<b>-95,12</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>90 471,92</b>	<b>13,75</b>	<b>4 989,86</b>	<b>1,23</b>	<b>85 482,06</b>	<b>NS</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
772000 – PROD.DIV.COUR.S/EX.ANTE.			120,67	0,03	-120,67	-100,00
777000 – QUOTE-PART SUBVENT.INVEST	885,10	0,13			885,10	
	885,10	0,13	120,67	0,03	764,43	633,49
<b>Charges exceptionnelles</b>						
672000 – CHARGES DIV.COUR.S/EX.ANT	2 592,15	0,39	3 245,99	0,80	-653,84	-20,14
	2 592,15	0,39	3 245,99	0,80	-653,84	-20,14
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 707,05</b>	<b>-0,26</b>	<b>-3 125,32</b>	<b>-0,77</b>	<b>1 418,27</b>	<b>-45,38</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>						
695000 – IMPOTS S/LES BENEFICES	1 314,00	0,20	2 650,00	0,65	-1 336,00	-50,42
	1 314,00	0,20	2 650,00	0,65	-1 336,00	-50,42
<b>Report des ressources non utilisées</b>						
789400 – REPRISE FONDS DEDIES	9 000,00	1,37	30 000,00	7,40	-21 000,00	-70,00
	9 000,00	1,37	30 000,00	7,40	-21 000,00	-70,00
<b>Engagements à réaliser</b>						
689400 – ENGAGEMENTS A REALISER	89 000,00	13,53	9 000,00	2,22	80 000,00	888,89
	89 000,00	13,53	9 000,00	2,22	80 000,00	888,89
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>7 450,87</b>	<b>1,13</b>	<b>20 214,54</b>	<b>4,99</b>	<b>-12 763,67</b>	<b>-63,14</b>

## **Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : ACTORAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 222 870 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 7 451 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

### **Règles générales**

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## **Faits caractéristiques**

### **Autres éléments significatifs**

#### **MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX CADRES DIRIGEANTS**

Conformément à l'article 20de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ; Conformément à l'article L212-15-1 du Code du Travail, sont considérés comme ayant la qualité de cadres dirigeants, les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise.

L'association ne compte que deux cadres dirigeants rémunérés. Leur rémunération brute, avantage en nature compris, s'élève à 73 485 € au titre de l'exercice 2012.

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT**

L'association Montévidéo a mis à disposition de l'association Actoral, à titre gratuit, des logements et le fonctionnement du bar pour une valeur de 9630€.

Système Friche Théâtre a mis à disposition de l'association Actoral, à titre gratuit, du personnel, du matériel et des locaux pour une valeur de 41 889 €.

#### **FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS**

Le Ministère de la Culture et de la Communication a attribué à l'association Actoral une subvention exceptionnelle de 55 000 €, cette somme a été comptabilisée en fonds dédiés sur subvention.

Le Conseil Régional PACA a attribué à l'association Actoral en novembre 2012 une subvention de 14 000 € pour le renforcement des accueils et échanges internationaux, cette somme a été comptabilisée en fonds dédiés sur subvention.

La Ville de Marseille a attribué à l'association Actoral une subvention de 20 000 €, cette somme a été comptabilisée en fonds dédiés sur subvention.

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 730		1 730
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 730</b>		<b>1 730</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers				
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 057	2 533		3 590
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 057</b>	<b>2 533</b>		<b>3 590</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 057</b>	<b>4 263</b>		<b>5 320</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		194		194
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>194</b>		<b>194</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	117	706		823
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>117</b>	<b>706</b>		<b>823</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>117</b>	<b>899</b>		<b>1 017</b>

## Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 92 911 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b><i>Créances de l'actif immobilisé :</i></b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b><i>Créances de l'actif circulant :</i></b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	896	896	
Autres	91 313	91 313	
Charges constatées d'avance	703	703	
<b>Total</b>	<b>92 911</b>	<b>92 911</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			



## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges et fonds dédiés	9 000	89 000	9 000		89 000
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>89 000</b>	<b>9 000</b>		<b>89 000</b>
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		89 000	9 000		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 103 137 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<b>Emprunts obligataires convertibles (*)</b>				
<b>Autres emprunts obligataires (*)</b>				
<b>Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :</b>				
– à 1 an au maximum à l'origine	115	115		
– à plus de 1 an à l'origine				
<b>Emprunts et dettes financières divers (*)</b>				
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	21 305	21 305		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	59 330	59 330		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>				
<b>Autres dettes (**)</b>	22 387	22 387		
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>Total</b>	<b>103 137</b>	<b>103 137</b>		
<b>(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice</b>				
<b>(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</b>				
<b>(**) Dont envers les associés</b>	17 241			

## Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
<b>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</b>	8 374
<b>BANQUES INTERETS COURUS</b>	102
<b>AUTRES CHARG.PERS.A PAYER</b>	1 551
<b>ORG.SOC. CHARGES A PAYER</b>	698
<b>TAXE APPRENTISSAGE A PAYER</b>	1 673
<b>DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY</b>	177
<b>Total</b>	<b>12 575</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	703		
<b>Total</b>	<b>703</b>		

## Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
MINISTERE DE LA CULTURE	9 000	9 000	9 000	55 000	55 000
REGION PACA				14 000	14 000
VILLE DE MARSEILLE				20 000	20 000
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>	<b>89 000</b>	<b>89 000</b>

## Analyse bilan

POSTES	2012	2011
<b>A/ IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>4 303</b>	<b>939</b>
Capital souscrit ou fonds associatif		
+ Réserves		
+ Report à nouveau	17 767	-2 447
+ Résultat de l'exercice	7 451	20 215
+ Subvention d'investissement nette	5 515	
<b>B/ TOTAL DU CAPITAL PROPRE</b>	<b>30 733</b>	<b>17 767</b>
Provisions pour risques et charges		
+ Fonds dédiés sur subventions	89 000	9 000
+ Emprunts bancaires à plus d'un an (1)		
+ Autres emprunts à plus d'un an (2)		
+ Avances conditionnées à plus d'un an		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
<b>C/ TOTAL DES AUTRES CAPITAUX</b>	<b>89 000</b>	<b>9 000</b>
<b>D/ FINANCEMENT STABLE = (B + C)</b>	<b>119 733</b>	<b>26 767</b>
<b>E/ FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL = (D - A)</b>	<b>115 430</b>	<b>25 828</b>
Stocks		
+ Subventions à recevoir	58 400	17 400
+ T.V.A	17 410	8 141
+ Autres créances	16 399	11 477
+ Charges constatées d'avance	703	600
<b>F/ TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>92 911</b>	<b>37 618</b>
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT HORS SUBVENTIONS	34 511	20 218
Acomptes et avances dont les abonnements		
+ Dettes fournisseurs	21 305	13 106
+ Dettes financières		
+ Dettes sociales et fiscales	59 230	43 954
+ Emprunts à moins d'un an (3)		
+ T.V.A à régler	100	125
+ Autres dettes	22 387	11 384
+ Produits constatés d'avance		4 000
<b>G/ TOTAL DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>103 022</b>	<b>72 570</b>
<b>H/ BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (F - G)</b>	<b>-10 110</b>	<b>-34 952</b>
Valeurs mobilières de placement		
+ Disponibilités	125 656	61 940
- Concours bancaires (4)	115	1 161
<b>I/ TRESORERIE</b>	<b>125 541</b>	<b>60 780</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>222 870</b>	<b>100 498</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>222 870</b>	<b>100 498</b>



Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et à la liberté d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.  
Cegid Group



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2012 et clos le 31/12/2012

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration  
SIE MARSEILLE 5/6EM  
22, rue BORDE  
13265 Marseille CEDEX 20

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

**A IDENTIFICATION**

ASS ACTORAL

Identification du destinataire  
3, Impasse Montévidéo  
13006 MARSEILLE

651	327274	50186261900019
Insp..IFU	N° dossier	N° Siret

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées (souligner l'activité principale) :  
Arts du spectacle vivant

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

le téléphone :

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	8 764	Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)	0
<b>2 Plus-values</b>	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)			
	Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	
					Plus-values exonérées art. 238 quinquies	

## 3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*  Jeunes entreprises innovantes  Zones franches urbaines  Zone franche Corse  Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies*  Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*  Autres dispositifs  Zone de Restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées  Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)  Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

## D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt  
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.  
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

## E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT)

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE.

Valeur ajoutée de référence  Chiffre d'affaires de référence

Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE

Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

CGA  Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone, télécopie :  
SARL SECA  
5, rue Ponscarmé  
75013 PARIS  
0145861427  
0145825464

– Professionnel de l'expertise comptable :  
– Conseil :  
– CGA :  
– N° d'agrément du CGA

À MARSEILLE le 02/03/2013

Signature et qualité du déclarant LE PRESIDENT





# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Désignation de l'entreprise **ASS ACTORAL**  
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2012**

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

#### RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVL) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVL de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).
 

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	<input style="width: 100%;" type="text"/>
plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titre de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables au taux de 19%	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Chiffre d'affaires TTC	<input style="width: 100%;" type="text"/>	plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 0 %	<input style="width: 100%;" type="text"/>

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

Désignation de l'entreprise : ASS ACTORAL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12						
Adresse de l'entreprise : 3, Impasse Montévidéo 13006 MARSEILLE		Durée de l'exercice précédent* : 12						
Numéro SIRET* : 5 0 1 8 6 2 6 1 9 0 0 0 1 9			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31/12/2012						
		N-1 31/12/2011						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 730	193	1 536	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	3 589	822	2 766	939
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	5 319	1 016	4 302	939	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			757		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	895	895	924	
		Autres créances (3)	BZ	CA	91 312	91 312	35 336	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	125 655	125 655	61 940		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	703	703	600		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	218 566	218 566	99 558		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	223 886	1 016	222 869	100 497	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		ASS ACTORAL		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	17 767	( 2 447)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	7 450	20 214	
	Subventions d'investissement	DJ	5 514		
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	30 732	17 767	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	89 000	9 000	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	89 000	9 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	115	1 160	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	17 241	5 388	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	21 305	13 105	
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 329	44 079	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	5 145	5 995	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		4 000	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	103 136	73 730		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	222 869	100 497		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	103 136	73 730		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	115	1 160		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : ASS ACTORAL

Néant  \*

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	99	FB		FC	99	12	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	52 000	FH		FI	52 000	142 958
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	52 099	FK		FL	52 099	142 971	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	605 663	262 278	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 231	30 090	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 512	7	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	668 507	435 347
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	239 527	216 300	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 007	2 666	
	Salaires et traitements*					FY	207 437	112 965	
	Charges sociales (10)					FZ	89 329	51 280	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	899	117	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	89 000	9 000	
	Autres charges (12)					GE	19 824	16 826	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	658 025	409 155		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	10 481	26 192		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9	202	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	9	202		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	( 9)	( 202)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	10 471	25 989		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS ACTORAL</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	120	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	885	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	885 120	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 592 3 245	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	2 592 3 245	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 1 707) ( 3 125)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 314 2 650	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	669 392 435 468	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	661 941 415 253	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	7 450 20 214	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	231 90	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	19 534 16 808	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Subventions d'investissement virées au résultat		885		
Régul diverses				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS ACTORAL</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					KD		KE		KF	1 730
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 056	LC		LD	2 533
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	<b>TOTAL III</b>					LN	1 056	LO		LP	2 533
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V		
<b>TOTAL IV</b>					LQ		LR		LS		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					ØG	1 056	ØH		ØJ	4 263	
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>					IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>					IO		LV	1 730	LW	1X
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	3 589	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		
<b>TOTAL III</b>					IY		NG	3 589	NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7	
	Autres participations					IO		ØX		ØY	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	
	<b>TOTAL IV</b>					I3		NJ		NK	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>					I4		ØK		ØL	5 319	

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2012

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS ACTORALNéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS ACTORAL</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

**CADRE A** **SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) \***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>	PE	PF 193	PG	PH 193
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PU
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	PW	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	QE	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 117	QM 705	QO 822
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QT
<b>TOTAL III</b>	QU 117	QV 705	QW	QX 822
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	ØN 117	ØP 899	ØQ	ØR 1 016

**CADRE B** **VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL				NM			NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

**CADRE C**

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **ASS ACTORAL**Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID				
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	9 000	5W	89 000	5X	9 000	5Y	89 000	
<b>TOTAL II</b>	5Z	9 000	TV	89 000	TW	9 000	TX	89 000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	9 000	UB	89 000	UC	9 000	UD	89 000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	89 000	UF	9 000			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. **10**

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.



Désignation de l'entreprise : ASS ACTORAL				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	895	895						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	17 409	17 409					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	58 400	58 400					
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	15 503	15 503						
	Charges constatées d'avance		VS	703	703						
	<b>TOTAUX</b>			VT	92 911	VU	92 911	VV			
RENVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	115	115						
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	21 305	21 305							
Personnel et comptes rattachés		8C	1 566	1 566							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	46 868	46 868							
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	1 314	1 314						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	500	500						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 080	9 080						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	17 241	17 241							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 145	5 145							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	103 136	VZ	103 136					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : <b>ASS ACTORAL</b>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2012			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				à réintégrer :		WA	7 450	
			de son conjoint						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			WC		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			XD		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*									WE	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS -SD)									WF	
	Amendes et pénalités (nature : .....)									WG	
Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)									WF	1 314	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						I8		
			- imposées au taux de 0 %						ZN		
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 <sup>e</sup> et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8					
						<b>TOTAL I</b>		WR	8 764		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *									WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)									WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WU		
			- imposées au taux de 0 %						WV		
			- imposées au taux de 19 %						WH		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP		
		- imputées sur les déficits antérieurs						WW			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									XB		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									I6		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation									2A		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									WZ	
	Majoration d'amortissement*									XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT			
Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)				XI	8 764		XJ		
		déficit (II moins I)									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	8 764		XO		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ASS ACTORAL</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT**

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	<b>JQ</b>	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	<b>JR</b>	Crédit d'impôt famille	<b>JS</b>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	<b>JT</b>	Crédit d'impôt investissement en Corse	<b>JU</b>	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<b>JV</b>
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	<b>JW</b>	Autres imputations	<b>JX</b>		

<b>ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-3 du code des Transports) (case à cocher)</b>	<b>XU</b>	<input type="checkbox"/>
--	-----------	--------------------------

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise <u>ASS ACTORAL</u>												Néant <input type="checkbox"/> *				
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)																
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie										0C	( 2 447)				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie										0D	20 214				
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)															
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)										0E					
	<b>TOTAL I</b>										0F	17 767				
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves										ZB					
	- Réserve légale										ZD					
	- Autres réserves										ZE					
	Dividendes										ZF					
	Autres répartitions										ZG					
	Report à nouveau										ZH	17 767				
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)										<b>TOTAL II</b>	ZH	17 767				
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.																
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												Exercice N :		Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	97 373	93 645			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	7 464	9 325			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	3 321	2 864			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	20 160	13 075			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	111 207	97 389			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	239 527	216 300			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	12 007	2 666			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	12 007	2 666			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	5 490	7 353			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	19 395	13 501			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2011) *										0B	201 901				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S					
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :                      handicapés) :										YP	4	3			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *										XP					
										- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15%		JK	Plus-values à 0%		JL
											Plus-values à 19%		JM	Imputations		JC
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15%		JN	Plus-values à 0%		JO
											Plus-values à 19%		JP	Imputations		JF
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe. JG										Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH	N° SIRET de la société mère		JJ

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : ASS ACTORALNéant \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.





( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASS ACTORAL

Néant  \*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5 <sup>e</sup> , 6 <sup>e</sup> , 7 <sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5 <sup>e</sup> du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS ACTORALNéant \*Exercice ouvert le : 01/01/2012 et clos le : 31/12/2012 Durée en nombre de mois 12

<b>I Production de l'entreprise</b>		
Ventes de marchandises		OA
Production vendue – Biens		OB
Production vendue – Services		OC
Production stockée		OD
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)		OF
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT
	TOTAL 1	OM
<b>II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>		
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON
Variation de stocks (marchandises)		OO
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW
Abandons de créances à caractère financier (en partie)		OX
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OY
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9
	TOTAL 2	OJ
<b>III Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ASS ACTORALNéant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> ) du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*N° de dépôt  

EXERCICE CLOS LE 31/12/2012

N° SIRET 5 0 1 8 6 2 6 1 9 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS ACTORAL

ADRESSE (voie) 3, Impasse Montévidéo

CODE POSTAL 13006 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1) Néant [X] \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2012

N° SIRET 5 0 1 8 6 2 6 1 9 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS ACTORAL

ADRESSE (voie) 3, Impasse Montévidéo

CODE POSTAL 13006 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

Table with 10 rows for filiales. Each row contains: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ACTORAL ASSOCIATION  
3 Impasse Montevideo**

**13006 MARSEILLE**

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**ACTORAL ASSOCIATION**  
**3 Impasse Montevideo**

**13006 MARSEILLE**

---

**RAPPORT**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

---

*COMPTES ANNUELS*

*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012*

---

Jérôme AMIRAT  
Commissaire aux comptes  
Résidence Perier Rouet  
19 Square des Frères Ambrogiani  
13008 MARSEILLE



Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Actoral, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collecté sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

A Marseille, le 27 mars 2013

**Jérôme AMIRAT**  
**Commissaire aux comptes**

**Jérôme AMIRAT**  
Expert comptable - Commissaire aux comptes  
Résidence Férret-Rouet  
19 square des Frères Ambrogiani - 13008 MARSEILLE  
tél. 04 91 32 20 20 - Fax 04 91 32 20 21  
jerome.amirat@wanadoo.fr  
Siret 479 270 266 00048 - APE 741 C  
n° TVA : FR 83479270266

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	1 730	194	1 536	
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	3 590	823	2 767	939
Immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>5 320</b>	<b>1 017</b>	<b>4 303</b>	<b>939</b>
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				758
Créances				
Usagers et comptes rattachés	896		896	925
Autres créances	95 540		95 540	35 336
Divers				
Disponibilités	125 656		125 656	61 940
Charges constatées d'avance	703		703	600
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>222 794</b>		<b>222 794</b>	<b>99 558</b>
COMPTES DE REGULARISATION				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>228 114</b>	<b>1 017</b>	<b>227 097</b>	<b>100 498</b>

## Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
<b>PASSIF</b>		
Report à nouveau	17 767	-2 447
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 914	20 215
Subventions d'investissement	9 401	
FONDS PROPRES	47 082	17 767
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	75 000	9 000
FONDS DEDIES	75 000	9 000
Emprunts obligataires convertibles		
Découverts et concours bancaires	115	1 161
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	115	1 161
Emprunts et dettes financières diverses	17 241	5 389
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 545	13 106
Dettes fiscales et sociales	61 529	44 079
Autres dettes	5 586	5 995
Produits constatés d'avance		4 000
DETTES	105 015	73 731
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>227 097</b>	<b>100 498</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois	%
Ventes de marchandises	99	0,02	12	
Production vendue	52 001	7,90	142 959	35,28
Subventions d'exploitation	606 100	92,08	262 278	64,72
Reprises et Transferts de charge	231	0,04	90	0,02
Autres produits	1 513	0,23	8	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>659 944</b>	<b>100,27</b>	<b>405 348</b>	<b>100,02</b>
Autres achats non stockés et charges externes	238 892	36,29	216 300	53,37
Impôts et taxes	12 007	1,82	2 666	0,66
Salaires et Traitements	207 438	31,52	112 965	27,88
Charges sociales	89 329	13,57	51 280	12,65
Amortissements et provisions	899	0,14	117	0,03
Autres charges	20 235	3,07	16 826	4,15
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>568 800</b>	<b>86,42</b>	<b>400 155</b>	<b>98,74</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>91 144</b>	<b>13,85</b>	<b>5 192</b>	<b>1,28</b>
Charges financières	10		202	0,05
<b>Résultat financier</b>	<b>-10</b>		<b>-202</b>	<b>-0,05</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>91 134</b>	<b>13,85</b>	<b>4 990</b>	<b>1,23</b>
Produits exceptionnels	885	0,13	121	0,03
Charges exceptionnelles	2 592	0,39	3 246	0,80
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-1 707</b>	<b>-0,26</b>	<b>-3 125</b>	<b>-0,77</b>
Impôts sur les bénéfices	3 513	0,53	2 650	0,65
Report des ressources non utilisées	9 000	1,37	30 000	7,40
Engagements à réaliser	75 000	11,39	9 000	2,22
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>19 914</b>	<b>3,03</b>	<b>20 215</b>	<b>4,99</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ACTORAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 227 097 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 19 914 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel de bureau : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

#### MONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE VERSES AUX CADRES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ; Conformément à l'article L212-15-1 du Code du Travail, sont considérés comme ayant la qualité de cadres dirigeants, les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise.

L'association ne compte que deux cadres dirigeants rémunérés. Leur rémunération brute, avantage en nature compris, s'élève à 73 485 € au titre de l'exercice 2012.

#### CONVENTION DE PARTENARIAT

L'association Montévidéo a mis à disposition de l'association Actoral, à titre gratuit, des logements et le fonctionnement du bar pour une valeur de 9630€.

Système Friche Théâtre a mis à disposition de l'association Actoral, à titre gratuit, du personnel, du matériel et des locaux pour une valeur de 41 889 €.

#### FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS

Le Ministère de la Culture et de la Communication a attribué à l'association Actoral une subvention exceptionnelle de 55 000 €, cette somme a été comptabilisée en fonds dédiés sur subvention.

La Ville de Marseille a attribué à l'association Actoral une subvention de 20 000 €, cette somme a été comptabilisée en fonds dédiés sur subvention.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 730		1 730
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 730</b>		<b>1 730</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 057	2 533		3 590
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 057</b>	<b>2 533</b>		<b>3 590</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 057</b>	<b>4 263</b>		<b>5 320</b>



## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		194		194
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>194</b>		<b>194</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	117	706		823
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>117</b>	<b>706</b>		<b>823</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>117</b>	<b>899</b>		<b>1 017</b>

## Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 97 138 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	896	896	
Autres	95 540	95 540	
Charges constatées d'avance	703	703	
<b>Total</b>	<b>97 138</b>	<b>97 138</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges et fonds dédiés	9 000	75 000	9 000		75 000
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>75 000</b>	<b>9 000</b>		<b>75 000</b>
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		75 000	9 000		
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 105 015 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	115	115		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 545	20 545		
Dettes fiscales et sociales	61 529	61 529		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	22 827	22 827		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>105 015</b>	<b>105 015</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	17 241			

## Charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	7 613
BANQUES INTERETS COURUS	102
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	1 551
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	698
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	1 673
DEBIT.CRED.DIV.CHAR.A PAY	177
<b>Total</b>	<b>11 814</b>

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	703		
<b>Total</b>	<b>703</b>		

## Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A - B + C
MINISTÈRE DE LA CULTURE	9 000	9 000	9 000	55 000	55 000
VILLE DE MARSEILLE				20 000	20 000
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>	<b>9 000</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>

## Analyse bilan

POSTES	2012	2011
<b>A/IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>4 303</b>	<b>939</b>
Capital souscrit ou fonds associatif		
+ Réserves		
+ Report à nouveau	17 767	-2 447
+ Résultat de l'exercice	19 914	20 215
+ Subvention d'investissement nette	9 401	
<b>B/TOTAL DU CAPITAL PROPRE</b>	<b>47 082</b>	<b>17 767</b>
Provisions pour risques et charges		
+ Fonds dédiés sur subventions	75 000	9 000
+ Emprunts bancaires à plus d'un an (1)		
+ Autres emprunts à plus d'un an (2)		
+ Avances conditionnées à plus d'un an		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices	0	0
<b>C/TOTAL DES AUTRES CAPITAUX</b>	<b>75 000</b>	<b>9 000</b>
<b>D/FINANCEMENT STABLE = (B + C)</b>	<b>122 082</b>	<b>26 767</b>
<b>E/FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL = (D - A)</b>	<b>117 779</b>	<b>25 828</b>
Stocks		
+ Subventions à recevoir	62 286	17 400
+ T.V.A	17 314	8 141
+ Autres créances	16 836	11 477
+ Charges constatées d'avance	703	600
<b>F/TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>97 138</b>	<b>37 618</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT HORS SUBVENTIONS</b>	<b>34 852</b>	<b>20 218</b>
Acomptes et avances dont les abonnements		
+ Dettes fournisseurs	20 545	13 106
+ Dettes financières		
+ Dettes sociales et fiscales	61 429	43 954
+ Emprunts à moins d'un an (3)		
+ T.V.A à régler	100	125
+ Autres dettes	22 827	11 384
+ Produits constatés d'avance		4 000
<b>G/TOTAL DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>104 900</b>	<b>72 570</b>
<b>H/BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT = (F - G)</b>	<b>7 761</b>	<b>-34 952</b>
Valeurs mobilières de placement		
+ Disponibilités	125 656	61 940
- Concours bancaires (4)	115	1 161
<b>I/TRESORERIE</b>	<b>125 541</b>	<b>60 780</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>227 097</b>	<b>100 498</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>227 097</b>	<b>100 498</b>

## ASSOCIATION ACTORAL

### PROCES-VERBAL – ASSEMBLEE GENERALE DU 15 AVRIL 2013 À 17h30

Le 15 avril à 17h30, l'Assemblée Générale d'actoral s'est réunie au siège social de l'association, 3 impasse Montévidéo - 13006 Marseille, sous la présidence de Monsieur Rudy Ricciotti.

#### Etaient présents:

- Monsieur Rudy Ricciotti, président
- Madame Jacqueline Meido-Madiot, trésorière
- Monsieur Eric Mangion

#### Etait excusé:

- Monsieur Eric Chaveau, vice-président

Les membres reconnaissent avoir été régulièrement convoqués et informés et le Président déclare que, le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement se réunir.

Le Président rappelle l'ordre du jour, et y ajoute le point suivant : Présentation par le commissaire aux comptes de ses rapports.

#### 1. Comptes annuels et rapport d'activités 2012

Présentation du rapport d'activités 2012

Approbation des comptes annuels 2012 et affectation du résultat

Approbation du rapport moral 2012

Présentation des rapports du commissaire aux comptes

#### 2. Perspectives 2013

Présentation du projet d'activités 2013

Point sur la situation financière en 2013

#### 3. Questions diverses

Hubert Colas, directeur artistique, Caroline Marcilhac, directrice, et Myriam Chautemps, administratrice sont invités à se joindre au débat.

---

#### 1. Comptes annuels et rapport d'activités 2012

##### Présentation du rapport d'activités 2012

Hubert Colas revient sur l'édition 2012, en rappelant que cela a été une préfiguration de ce que serait le format idéal et pérenne du festival. Il s'agit d'un seuil, on atteint le format qui nous paraît bien.

Même si moins de partenaires ont répondu présents (pour cause de travaux et/ou de préparation à 2013), cela a été une très belle édition artistiquement, avec un événement majeur, le temps fort et l'exposition autour d'Edouard Levé au [mac].

Le public a répondu présent, avec 68% de fréquentation, une nouvelle relation s'est instaurée.

La structuration de l'équipe a été déterminante, avec l'arrivée de Caroline Marcilhac à la codirection, et une deuxième personne à temps plein sur le festival, Charles Mesnier.

De nombreux partenariats artistiques se sont montés, notamment avec l'ONDA, qui a accueilli une réunion professionnelle pendant actoral, ce qui est très bien pour actoral et à ré-éditer.

Nous avons réouvert montévidéo partiellement ce qui est important – comme lieu central, de convivialité, pour voir des formes...



Le nouveau partenariat avec le KLAP s'est très bien passé, même s'ils n'ont pas les moyens de participer financièrement.

⇒ Après lecture du rapport d'activités 2012, les membres approuvent le rapport d'activités 2012.

#### Approbation des comptes annuels 2012 et affectation du résultat, approbation du rapport moral 2012

Le président rappelle que les comptes ont été arrêtés par le bureau le 25 mars 2013.

⇒ Les membres approuvent les comptes 2012 (bilan et compte de résultat) et leurs annexes, ainsi que le rapport moral

Total du bilan (net) : 227 097 euros

Résultat de l'exercice : 19 914 euros

Total des charges : 649 030 euros

Total des produits : 668 944 euros

⇒ Ils décident d'affecter le résultat excédentaire de 19 914€ en report à nouveau

#### Présentation par le Commissaire aux comptes de ses rapports

Monsieur Amirat, Commissaire aux comptes, est venu présenter en personne le rapport sur les comptes et le rapport spécial sur les conventions réglementées.

- Rapport général : il informe les membres que suite à la réunion de bureau qui a arrêté les comptes 2012 le 25 mars 2013, il a pu certifier les comptes.

Une provision de 75 000 euros a été mise de côté en 2012, pour pouvoir réaliser la grande édition de l'année 2013, dans le cadre de la capitale européenne de la culture.

Pour la première fois sont notés en annexe des comptes les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association, suite aux indications de l'audit réalisé par les services du Conseil général en avril 2012.

A noter : pour la première fois actoral reçoit des subventions d'investissement en 2012, attribuées par le Conseil général et le Conseil régional (informatisation de la billetterie, matériel son...).

- Rapport spécial : concerne les conventions dont les signataires sont des personnes communes à plusieurs associations.

A noter : la convention entre actoral et diphtong, car c'est la première année qu'actoral prend sa part des frais fixes d'occupation du lieu Montévidéo (1/3 des frais fixes payés par Diphtong).

⇒ Les membres approuvent les rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2012.

⇒ Celui ci rappelle l'obligation de les publier sans délai.

## 2. Perspectives 2013

### Présentation du projet d'activités pour 2013

Hubert Colas annonce que se prépare une belle édition, fruit de la structuration de l'équipe et de nos partenariats renouvelés avec les structures historiques : la Criée revient, le Merlan, la Minoterie, la Friche, le Gymnase, le MuCEM, les Bernardines...

L'édition 2013 d'actoral sera porteuse nous semble-t-il de l'ensemble des engagements que nous avons pris avec nos partenaires pour répondre à l'appel de Marseille-Provence 2013 : élargissement des formes (avec des formes spectaculaires très ouvertes comme Les chiens de Navarre au théâtre du Gymnase ou Rodrigo Garcia au théâtre de la Criée), plus grand nombre de places offertes, ouverture renforcée sur l'Europe et la Méditerranée, parcours pour les publics dans une quinzaine de lieux de la Ville dont des lieux nouvellement inaugurés comme le théâtre Joliette - Minoterie.

Projet « structurant » de l'année capitale, cette édition préfigure aussi ce que pourrait être, en concertation avec la Ville de Marseille et l'ensemble de nos partenaires, l'affirmation de la place du théâtre et des écritures contemporaines à Marseille dans une perspective de pérennisation après 2013.

### Point sur la situation financière en 2013

A ce jour, la situation est incertaine. Pour actoral il y a une époque de difficultés chaque année, les financements ne sont pas acquis, il faut maintenir la pression chaque année auprès des financeurs.

- Ville de Marseille : pas d'avancée avec la Ville, maintient son niveau de financement de 2012 (50 000 euros), avec cependant une possibilité d'augmentation du soutien en cours d'année à confirmer.
- DRAC/ Ministère : disparition annoncée de l'apport de 55 000 euros qui avait été évoqué en réunion à Montévidéo par le Ministère. Hubert Colas explique que l'intervention de Laurent Dréano a permis de récupérer ces 55 000 euros pour 2013, et que cette enveloppe devrait être pérennisée.

### 3. Questions diverses

#### Situation financière préoccupante pour 2014 :

La décision de diviser en deux parts égales l'apport de Marseille Provence 2013 sur les exercices 2012 et 2013 a répondu à la nécessité de procéder en deux étapes :

- 2012 : structuration du festival
- 2013 : accent sur l'artistique

L'absence des 200 000 euros de MP13 en 2014 est un vrai problème, cela correspond à un tiers du budget d'actoral, alors que nous avons posé cette question dès le départ des discussions sur MP13, et que les institutions étaient favorables à notre déploiement au delà de 2013. L'idée de Bernard Latarjet était bien que le festival perdure après 2013. Aujourd'hui nous ne savons pas ce que sera 2014.

Nous avons fédéré depuis le départ des lieux marseillais autour des écritures contemporaines à la rentrée. L'Etat nous soutient car nous sommes garants d'une certaine diversité culturelle, mais les festivals ne sont plus dans leur périmètre. Ils appartiennent à la politique culturelle des collectivités. La Région nous soutient. Aujourd'hui c'est la Ville qui nous soutient le moins. En 2014 si nous ne parvenons pas à convaincre la Ville que ce festival est bien pour eux sur leur territoire, qu'actoral est nécessaire, on n'a pas de solution.

Il y a eu une absence d'interlocuteur à la culture à la Ville, Sébastien Cavalier est arrivé en juillet dernier, c'est un réel interlocuteur mais il demeure une forme de grand silence.

A noter une grande première : les techniciens des 4 collectivités se sont vus pour établir ce qu'ils appellent une « cartographie » du spectacle vivant à Marseille, mais le problème des municipales en 2014 risque de geler toutes les propositions qu'ils pourront faire aux élus. Or c'est bien maintenant que la Ville doit se positionner, pour que quelque chose puisse advenir en 2014.

#### Autres perspectives pour 2014 :

##### Extension du festival au Canada :

Actoral a pu être invité dans le passé : à Paris à la Colline, à Nantes au Lieu Unique. Après l'invitation de la cie d'Hubert Colas à l'Usine C en 2012, est né le désir d'une collaboration renforcée, avec la ré-invitation de la cie en janvier 2014 mais aussi autour d'actoral, qui serait invité pour 7 soirées sur 2 semaines à l'Usine C, avec des artistes français et des artistes de la francophonie (Belgique, Suisse, Canada). Une des solutions pour passer 2014 serait aussi cela, s'il y a une transition à faire en 2014 cela passera aussi par cet axe de développement là (des pistes ont été évoquées entre Hubert et des partenaires en rdv, par exemple avec la maison de la Poésie à Paris, ou le Centre Wallonie Bruxelles).

##### Les Bernardines :

L'Etat, la Ville et la Région nous ont demandé de nous intéresser aux Bernardines il y a un an, nous avons répondu oui, si l'on combine les deux lieux, les Bernardines et Montévidéo, pour constituer un véritable pôle des écritures contemporaines à Marseille. Mais la Ville a à ce jour d'autres projets pour ce théâtre, par exemple celui d'en faire un théâtre pour la jeunesse. Nous attendons, nous ne pouvons faire aucune prospective à ce jour de ce côté là.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les participants et lève la séance à 19h.

Fait à Marseille, le 16 avril 2013

Rudy Ricciotti, Président



rudy ricciotti  
architecte diplômé  
par le gouvernement  
17, bd victor hugo  
83150 bandol  
☎ 04 94 29 52 61  
fax 04 94 32 45 25